



Formation diplômante

Niveau 5

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

Productions animales

➔ OBJECTIFS

Ce diplôme permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur dans le conseil et les interventions au sein d'entreprises d'élevage mais aussi de l'aval des filières ou dans l'environnement professionnel et commercial des productions animales.

📖 CONTENU

- **Projet de formation et professionnel** : Accompagnement du projet professionnel
- **Enseignement socioculturel** : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, langue vivante (anglais), organisation économique, sociale et juridique
- **Traitement des données et Informatique** : Traitement de données, technologies de l'information et du multimédia
- **Environnement économique** : Diversité des productions animales au sein de la société
- **Enseignements scientifiques et techniques** : Fonctionnement de l'exploitation d'élevage, biologie-écologie, technologie générale et comparée des productions animales, appréciation et manipulations sur les animaux et les surfaces fourragères, conduite d'élevages
- **Mise en situation professionnelle** : Pratique et analyse des pratiques avec diagnostic des techniques dans leur contexte
- **Module d'Initiative Locale** : Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine et circuits courts
- **Éducation physique et sportive**
- **Enseignements pluridisciplinaires**

👤 MÉTIERS VISÉS

Les principaux débouchés se situent dans l'industrie laitière ou des viandes, la collecte, le négoce, les groupements de producteurs, l'alimentation animale, le contrôle de performance, le développement, l'insémination, la formation.

- **Éleveur** : gère les processus d'élevages d'animaux et la valorisation de leurs productions, déchets et effluents.
- **Conseiller en élevage** : recherche et produit des références, les analyse et les met à disposition d'éleveurs, propriétaires d'animaux, ou acteurs d'organismes professionnels, structures concernées par l'élevage et les produits d'origine animale ou destinés aux animaux
- **Agent de développement** : appréhende une filière de production, un territoire ou un marché pour accompagner des projets individuels ou collectifs, participe au développement territorial.

👤 PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 16 à 30 ans
- Être en possession ou avoir le niveau d'un des baccalauréats suivants : général S, technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant), professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique ou Agricole
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Effectif maximum : 16

« Nos plus »

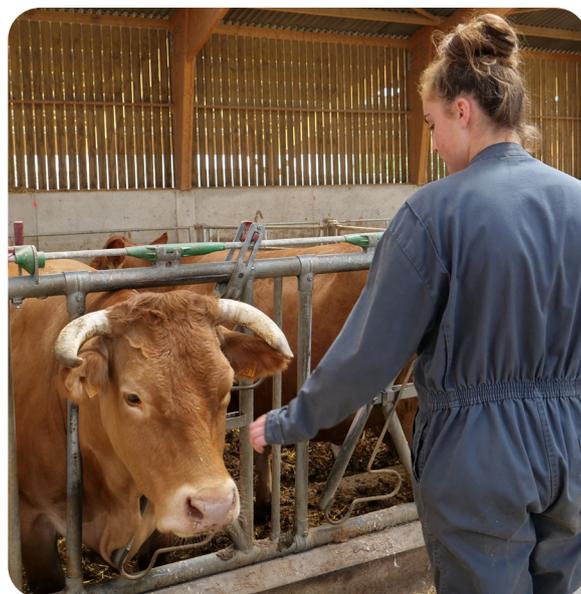
- Nombreux travaux pratiques sur l'exploitation agricole
- Exploitation modèle de transition agroécologique
- Formation adaptée à l'agriculture périurbaine et à la commercialisation en circuits courts
- Un suivi individualisé des apprenants



L'entreprise peut être une exploitation agricole ayant un objectif de performance technique, un centre d'expérimentation, une organisation professionnelle agricole dont le support vise à mettre en place et analyser des études techniques de production animale. L'apprenti devra avoir accès aux pratiques et aux résultats d'enquête et des tests effectués afin de pouvoir mesurer les enjeux et les résultats obtenus.

L'apprenti participera aux différentes activités de l'entreprise, fera preuve d'initiatives et secondera le maître d'apprentissage dans la conduite d'un pôle de l'entreprise.

Pendant la formation, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant dépend de son âge et de son niveau de formation.



POURSUITE D'ÉTUDES

- Certificat de spécialisation
- Licences Professionnelles
- Poursuite dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (école d'ingénieurs, écoles vétérinaires, écoles du paysage) après une année de classe préparatoire post BTSa-BTS-DUT (sur concours et/ou dossier)

ÉVALUATION - VALIDATION DU DIPLÔME

Le diplôme s'obtient :

- **Pour moitié, sous la forme du contrôle en cours de formation (CCF),**
- **Pour moitié, sous la forme de trois épreuves terminales** organisées en fin de formation :
 - une épreuve d'expression française et culture socio-économique,
 - une épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel
 - la soutenance du rapport de stage

- Possibilité de valider des blocs de compétences : non

- Taux de réussite aux examens : 66% (non significatif)
- Taux d'insertion professionnelle : *première promotion sortie en juin 2021*
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 78,33 %

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée, dates**
Début de formation : 29 août 2022
Durée : 24 mois à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage.
- **Hébergement et restauration**
possibles sur le site (en sus).
- **Accessibilité handicap** : accès possible en fonction du handicap. Nous contacter

TARIFS et FINANCEMENTS

- 10 042 €
- Formation prise en charge intégralement par les OPCO

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

- **1 400 heures de formation**
- Enseignement théorique en salle et TP sur l'exploitation agricole plus visites à l'extérieur
- **Rythme de l'alternance**
15 jours en entreprise
15 jours au CFA (environ)
- **Par an :**
 - Entre 19 et 21 semaines en centre
 - Entre 26 et 28 semaines en entreprise
 - 5 semaines de congés payés
- **Les heures de formation sont modulables en fonction du profil du candidat**
- **Possibilité de valider un BTSa PA en un an si vous avez un autre BTS**

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Sélection sur critères : pertinence du projet personnel et professionnel et étude du dossier scolaire
- Inscription possible jusqu'au mois de novembre si l'effectif n'est pas atteint et si contrat d'apprentissage



Vous pouvez faire une demande de préinscription sur le site de la Bergerie nationale.
www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/
 Après étude de votre dossier, un positionnement au centre de formation sera réalisé.

